

COMMUNE d'AIRE SUR LA LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE SUR LA LYS
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020** à 20H00, le conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 17 septembre 2020.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, AZELART Laurent, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme WOZNY Florence,
M. CATTEZ François a donné procuration à M. WOJTKOWIAK David,
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 20h45

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES
2019 DE LA CAPSO.**

2020-09-N° 7

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-39 ;

CONSIDERANT que la présentation du rapport annuel de l'EPCI au Conseil municipal est faite en séance publique ;

Chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser chaque année aux communes membres, avant la fin d'année, un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'exercice écoulé accompagné du compte administratif, et qui doit être présenté devant l'organe délibérant.

L'année 2019 constitue la 3ème année d'existence de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer (CAPSO), qui réunit 53 communes et agit pour l'intérêt des 105 000 habitants du territoire.

Le projet de territoire se poursuit, avec pour maîtres-mots : proximité, équilibre rural-urbain, et collectif, dans une volonté de maîtrise du budget.

Le rapport d'activités 2019 se décline autour de 7 thématiques, reprenant l'organisation du territoire en Pôles territoriaux, notamment celui d'Aire.

Il rappelle également les enjeux du Pacte fiscal et financier entre la CAPSO et ses communes-membres.

La CAPSO assure, entre autres, les compétences «Eau-Assainissement-Gestion des déchets» qui feront l'objet de rapports de présentation distincts.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Claude DISSAUX, Maire,

Et après avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

ARTICLE UNIQUE - PRENDRE ACTE du rapport annuel 2019 de la CAPSO.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX